

Le Courriel d'information

n°348 – Vendredi 12 juillet 2002

14 JUILLET – NOUS AVONS TOUS UNE BASTILLE A PRENDRE

Dans ce numéro

France – Un bonhomme en prison

Par Anne Marie Pons
Mail personnel paru sur l'une des listes de discussion d'ATTAC ; publié sans modification avec l'accord de l'auteur.

A ceux qui croient encore qu'ils iraient défendre un bonhomme et qui se permettraient de ne pas aller à Villeneuve alors qu'ils en auraient la possibilité parce que ce bonhomme les insupporte.

Nous avons tous notre période "anti-vedette" qui dure plus ou moins longtemps. Alors quand la vedette est derrière les barreaux, certains ont l'outrecuidance de penser que c'est bien fait pour sa gueule et qu'il la ramènera un peu moins devant les caméras. Allez c'est de bonne guerre : on a droit à sa jalousie, à savourer son anonymat, à ruminer sa fonction de porte-faix à répétition quand il faut monter des estrades pour que le bonhomme y cause dessus...

Sauf que le bonhomme en question il n'y est pas que pour lui tout seul en prison. Sauf que, même s'il a fait des stages de non-violence et de maîtrise de soi, c'est quand même pas marrant de se retrouver derrière des barreaux : le changement de monde est plutôt rude. Tu dois quand même prendre un sacré coup au moral en te disant que tu es là d'autant plus injustement que, à la source, il était question de ne pas laisser entrer du boeuf aux hormones dans l'espace européen.



Alors oui, le bonhomme a un nom plus connu que les autres, que le tien, que le mien. On se dit que si on s'appelait Lucien Martin ou Marie Dupont, il n'y aurait pas grand monde devant sa prison si on y était pour les mêmes raisons que le bonhomme. Sauf que si Lucien et Marie ne se bougent pas dimanche prochain alors qu'ils pourraient le faire, il n'y aura pas plus de José que de Marcel, de Valérie, de Kevin, de Soraya, de Mehdi ou autre lorsque sa pomme anonyme se retrouvera derrière des barreaux pour des motifs tout aussi injustifiés.

Dimanche 14 juillet, j'irai d'abord défendre ma propre liberté à venir et celle de mes enfants.

Dimanche 14 juillet, j'irai dire qu'une action syndicale est une action pour la liberté et pour la liberté d'expression en premier lieu, celle-là même qui est garantie dans la Constitution.

Dimanche 14 juillet, je n'irai pas défendre une idole mais une idée : je suis dans mon bon droit lorsque je demande que des producteurs ne soient pas pris en otage par le commerce mondial.

Dimanche 14 juillet, nous mettrons notre fierté dans la poche si elle prend un peu trop de place quand on voit le José à la télé. Nous aurons l'humilité de ceux qui ne sont jamais sous les projecteurs pour avoir encore longtemps la fierté de vivre en êtres humains.

L'Histoire ne se répétant pas, nous avons peu de chance d'ouvrir la porte à une révolution, mais si on met nos pieds dans l'entrebâillement, ça sera toujours ça de pris ! Alors plus il y aura de pieds...

A dimanche.
Anne Marie Pons

Contact pour cet article. annemarie.pons@freesurf.fr

Nouvelle Bastille 14 juillet 2002
Maison d'arrêt - Avenue du Moulin de la Jasse - F-34750 Villeneuve les Maguelonne

Plus d information : voir Courriel n°343 « Droits syndicaux »

Séville – Le Sommet mélancolique et l Europe forteresse

Par G. Buster
Traduction Estelle Lantin. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

" Les efforts inutiles engendrent la mélancolie et je ne suis pas disposé à ce que le sommet de Séville soit mélancolique "

Jose Maria Aznar, 3 juin 2002

Malgré le nouveau contexte politique créé dans l Union Européenne avec la victoire de la droite au Portugal, en Hollande et en France, le Conseil Européen de Séville n a pas été capable de trouver un « ordre du jour positif » conservateur pour l UE. Les plans de réformes institutionnels, la défense acharnée du Pacte de Stabilité et de Croissance et même la politique de sanctions envers les pays d origine des émigrants illégaux proposés par Aznar se sont vues limitées par le manque de consensus entre les Etats membres.

Le programme provenant de la Présidence espagnole, une seconde agression de réformes économiques et sociales néolibérales résumées par l "Esprit de Lisbonne", a été remplacé ces deux derniers mois du semestre espagnol par une véritable obsession de mettre en place l "Europe Forteresse" et de voler à l extrême droite son discours sur la sécurité et l émigration. Et même jusqu à la « guerre contre le terrorisme » qui a été réinterprétée dans ce contexte et qui est devenue une guerre interne xénophobe contre les émigrants illégaux, menacés par un programme communautaire d expulsion dans les mois qui viennent.

Hésitations de la stratégie néolibérale

La réunion des ministres de l économie et des finances, qui a lieu à Madrid le jour de la grève générale déclenchée par les syndicats espagnols comme un acte de provocation, n a servi qu à constater les difficultés économiques et sociale pour imposer la deuxième vague de restructurations néolibérales rappelées lors du Conseil Européen de Barcelone. L interprétation fondamentale du Pacte de Stabilité et de Croissance, déjà dénoncée par Jacques Chirac lors des élections présidentielles françaises et par les deux candidats allemands, Schroder et Stoiber a été rejetée. La nouvelle formule du consensus maintient l objectif de l équilibre budgétaire, mais la déclaration unilatérale de la France qui convient d une croissance de 3% au cours des deux prochaines années, sera la bouée de secours à laquelle s accrocheront les Etats membres en difficulté, à commencer par l Allemagne.

Elle ne sert pas à grand chose face à cette cruelle réalité et la situation des marchés boursiers, les souhaits sincères de « la fin de la crise économique récente ».



La réforme du marché du travail, le principal accord du Conseil Européen de Barcelone est restée prudemment en second plan grâce au succès des grèves générales déclenchée par la CGIL (Confédération Générale Italienne du Travail) en Italie et la CCOO (Confédération Syndical des Commissions Ouvrières) et l UGT (Union Générale des Travailleurs) en Espagne.

On peut dire la même chose du projet du « ciel unique européen », qui a été accueilli par une grève des contrôleurs aériens dans la moitié des Etats membres, le 19 juin, afin de dénoncer le danger de la privatisation du service public.

Cette nouvelle capacité de résistance des secteurs du mouvement ouvrier européen (auxquels s ajoutent les grèves du secteur de la métallurgie et de la construction en Allemagne) a obligé à des progrès plus timides des réformes néolibérales des gouvernement de droite, en particulier contre le service public et les systèmes de retraites.

Les essais de confrontation avec les syndicats de Berlusconi et Aznar ont provoqué la rupture du dialogue social et ont dangereusement augmenté la tension sociale en Italie et en Espagne.

Chirac et le reste de la droite européenne semblent préférer une stratégie plus traditionnelle de cooptation de la bureaucratie syndical et la division des travailleurs pour imposer sa politique.

Refus de "plus d Europe! "

Les deux éléments additionnels du programme de la Présidence espagnole qui donnent l occasion au slogan de « Plus d Europe », le progrès dans les négociations pour l Elargissement et la réforme du fonctionnement du Conseil face à l entrée des nouveaux membres, n ont pas trouvé de consensus adéquat.

Les négociations sur l Elargissement sont bloquées par le manque d accord interne au sein de l UE à propos de la réforme des aides agricoles dans l UE élargie et le débat sur le prochain budget communautaire. D un autre côté, les conséquences sociales de la restructuration néolibérale implicites dans l Elargissement se font déjà remarquer dans les Etats candidats de l Europe Centrale. La Pologne, devra faire face à une grave crise agricole à l automne prochain tout comme le reste des PECOS (Pays d Europe Centrale et Orientale), elle devra faire face démantèlement du secteur sidérurgique, conséquence de la fin des aides gouvernementales.

Dans ce contexte, il faut rajouter la situation politique à Chypre. La Grèce a déjà annoncé qu elle s opposerait à l Elargissement si Chypre n entrait pas malgré le manque de solutions à la division de l île. De plus, la Turquie n a aucun intérêt à signer un accord avec Chypre si elle n a aucun espoir d envisager sa propre adhésion. Dans cette perspective, la « road map » des négociations est devenue une voie sans issue que dépasse complètement les capacités diplomatiques de la Présidence espagnole.

Le "Plan Solana" pour la réforme du fonctionnement du Conseil était basé sur la scission de l actuel Conseil des Affaires Générales (CAG) pour créer un noyau central dans un gouvernement de l UE et la substitution du régime à l unanimité par l adoption de décision du Conseil par une majorité proportionnelle. Ce plan a été refusé par sept des « petits » Etats membres. Aznar et Blair qui avaient défendu cette proposition, ont du se contenter des réunions spécifiques du CAG pour préparer les Conseils Européens.

La proposition de Prodi a rencontré la même résistance, elle concernait la réforme du fonctionnement de la Commission et la création d un corps de Commissaires de « première catégorie» (vice-président-coordinateurs de zones) et de « seconde catégorie » (qui l assisteront qu à quelques rares séances plénières du Collège de Commissaires). Les « petits » Etats membres ne sont pas prêts à perdre leur représentation politique directe, dans toutes les affaires de l UE au sein de la Commission, ce qui la rendra ingouvernable après l Elargissement.

Les deux éléments clés de la gouvernance communautaire, la régularisation du marché unique et la fonctionnement institutionnel, ne trouvent toujours pas de solution à seulement un an et demi de l Elargissement et on commence à imaginer une grave crise au sein de l UE.

Dans cette perspective, l appui au gouvernement irlandais, pour le renforcement de la volonté de ses citoyens dans un second referendum sur le Traité de Nice, avec une déclaration sur la compatibilité de la neutralité constitutionnelle irlandaise et l important développement de la Politique Extérieure et de Sécurité Commune (PESC), est tout simplement pathétique du point de vue des aspirations de l "Europe Puissance" des classes dominantes européennes et la légitimité démocratique de l UE.

L '»Europe forteresse » comme lot de consolation.



La politique sur l'émigration et les réfugiés, la préoccupation pour la sécurité intérieure et le contrôle des frontières extérieures de l'UE, qui ont été représentées comme les "succès" du Conseil Européen de Séville, semblent plus être un lot de consolation face au danger de la mélancolie communautaire que Aznar voulait éviter.

Les politiques économiques néolibérales de l'UE dépendent de l'exploitation de 11 millions de travailleurs émigrants qui sont déjà dans l'UE (soit presque 10% de la classe ouvrière) et un flux annuel compris entre 600 000 et 900 000 nouveaux travailleurs émigrants pour maintenir l'actuel équilibre démographique sur le marché du travail.

Le discours sur les "illégaux" cache la création planifiée d'une sous-classe de travailleurs sans aucun droits civiques ni du travail, caractérisé par des termes racistes, soumis à un degré d'exploitation incompatible avec n'importe quelle idée du « modèle social européen », et qui vivent avec la peur constante de se voir expulsés vers leur pays d'origine s'ils se s '»intègrent » pas.

Pour eux, on crée le nouveau statut de "résident de longue durée".

S'il manquait un exemple pour illustrer nos propos, il suffit de parler de l'enfermement des 400 travailleurs émigrants "sans papiers" dans l'Université de Séville pour le montrer. Des maghrébins et des sub-sahariens, des hommes pour la plupart, sont restés sans leur travail de cueilleur de fraises dans la plaine de la Huelva (Espagne) du lever au coucher du soleil, comme punition pour leur mobilisations de la saison dernière. Avec l'aide du gouvernement, les patrons les ont remplacés par des travailleurs d'Europe Centrale. Le gouvernement a déjà annoncé, si la solidarité ne l'impose pas, qu'ils seront utilisés pour l'application de ses nouvelles politiques contre l'émigration illégale et qu'ils seront tous expulsés.

Malgré les avertissements du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme, des Nations Unies, Mary Robinson, qui a déclaré en prenant son Prix Sonning à l'Université de Copenhague, que la nouvelle politique commune de l'émigration dans l'UE criminalise la fuite de la pauvreté dans le Tiers Monde.

La législation actuelle sur le droit d'asile et de refuge se renforce jusqu'à violer la Convention de Genève de 1951. Et elle préparera l'expulsion collective et coordonnée des « sans papiers » de l'UE, dans un véritable pogrom, à l'automne prochain.

Malgré les récents Accords de Cotounu (2000) avec les ex-colonies d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes (ACP), ces derniers ont refusé toute clause de réadmission de ses nationaux, l'UE impose désormais de manière unilatérale l'ouverture des négociations des Traités de réadmission que affectent non seulement les nationaux mais aussi les émigrants des pays tiers qui sont arrivés dans l'UE en transit depuis leur pays. Chirac, plus conscient des relations de la France avec ses anciennes colonies que Aznar avec celles entre l'Espagne et l'Amérique Latine, s'est opposé à la proposition espagnole qui consistait à imposer des sanctions économiques aux pays en voie de développement qui ne « collaboraient pas ». Blair, qui avait également appuyé la proposition, s'est retrouvé face à une vive critique de la part de son ministre d'aide pour le développement, Claire Short, que l'a traité de « moralement répugnant ».

Le contrôle des frontières extérieures, la création des premiers éléments du Corps Européen de surveillance des frontières et les autres initiatives du Commissaire Vitorino, montrent la nature authentique et la situation dans laquelle se trouve le projet « européiste ». Le progrès suivant de la gouvernance communautaire se situe au niveau du contrôle interne et externe de la population. Face à la libre circulation des capitaux sur le marché unique, la libre circulation des personnes reste limitée par son contrôle politique, élément essentiel de tout Etats capitaliste. Ce n'est pas pour rien que les thèmes de la justice et des affaires intérieures comptent déjà pour plus de 30% des activités du Conseil de la Commission.

Avis pour le personnel navigant.

Le projet d'une UE « néolibérale avec un visage humain » basé sur la concertation syndicale de la restructuration lancée par les gouvernements de coalition sociaux-démocrates et les verts, a fini par s'étouffer dans ses propres contradictions. La défaite de Jospin et la plus que probable défaite de Schroder en sont la preuve.

Le virage politique à droite, sur la base de l'augmentation de la polarisation sociale dans toute l'UE, se fait en parallèle avec une constante augmentation de la résistance autonome du mouvement "anti-mondialisation", d'une part, et de plus en plus du mouvement syndical. Les classes dirigeantes européennes ont besoin d'augmenter leur marge bénéficiaire pour pouvoir concurrencer les Etats-Unis et le Japon, et ils ont



un programme clair de restructurations néolibérales, attaques des services publics et réduction de salaires (associant la compression des salaires indirects et les retraites pour les travailleurs fixes et une augmentation de l'exploitation directe pour les travailleurs intérimaires et les émigrés). Mais la corrélation des forces est encore au "banc d'essai". Elle est encore partagée entre la confrontation directe, comme celle que défend l'"axe du mal" Blair, Berlusconi, Aznar ou le maintien partiel de la concertation sociale pour diviser la classe ouvrière et éviter les dangers d'un accroissement de la tension sociale.

L'extrême droite monte, résultat du désengagement de l'Etat du bien-être social et de la concurrence pour les droits à des aides dans les secteurs traditionnels ouvriers courageux face à la pauvreté à cause des restructurations et les travailleurs émigrants. La droite exploite en sa faveur cette situation social et politique, comme élément supplémentaire de la division de la classe ouvrière.

La relative autonomie de l'UE face aux stigmates nationaux de la lutte des classes, le manque de « politique européenne » des syndicats, ont fait que la Commission et le Conseil ont joué un rôle essentiel dans l'impulsion de la restructuration néolibérale et ont facilité le virage à droite.

Il a été la grande fierté d'Aznar et de la Présidence espagnole et son principal capital politique pour l'avenir.

Mais l'UE accumule d'immenses contradictions internes: elle manque de légitimité démocratique, n'a pas de définition d'un projet clair de réforme institutionnelle pour la future gouvernance de l'UE; sans compter les rivalités internes nationales, tant économiques que politiques, dépendance et degrés d'autonomie différents en rapport avec les Etats-Unis ; marges de manœuvre, différences face à la récession et à ses conséquences sociales et surtout, les problèmes d'assimilation sur le marché unique, maintenant une sorte de « modèle social européen » des candidats de l'Europe centrale.

Sans un leadership clair au sein de l'UE, qui n'existe pas aujourd'hui, ces contradictions peuvent déboucher sur une crise grave.

La gauche anticapitaliste et alternative doit se préparer consciemment, en développant des mouvements sociaux ayant une perspective européenne, tout comme elle doit préparer un programme de résistance et des éléments alternatifs pour une Europe différente et possible pour les travailleurs et pour les peuples. Cela demande un effort conscient et coordonné dans le mouvement « anti-globalisation », dans le syndicat et dans la sphère de représentation politique. Les premiers pas ont été faits, avec les différences inévitables, lors du Sommet Social Européen et les Conférences Anticapitalistes Européennes.

Au cours des 6 prochains mois, trois tâches vont être principales: la lutte en solidarité avec les travailleurs émigrants, la dénonciation et la résistance aux conséquences de l'Elargissement et la prise en contre-pied de la pseudo-convention un modèle d'Europe démocratique et solidaire au service des travailleurs et des peuples.

G. Buster.
Contact pour cet article. Josu Egireun Hemen Eta Munduan – Euskal Herria tipitapa@ctv.es

Déclaration des syndicats sur les négociations AGCS

Par GLOBAL UNIONS, ETUC et WCL
Traduction Christine Pagnoulle. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

Le commerce des services comprend une part énorme de la production mondiale et concerne des centaines de millions de travailleurs. Un objectif majeur de tout accroissement du commerce des services devrait donc s'assurer que les utilisateurs de ces services et les personnes qui sont employées dans ce secteur (et dans d'autres secteurs également) en retirent des bénéfices.

Cependant, nous voyons se préciser les craintes que les négociations actuelles dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des services (AGCS) mettent en péril l'accès d'une portion importante de la population mondiale à des services publics vitaux et à d'autres services d'intérêt général. Ces services sont trop cruciaux pour le bien-être de l'humanité pour être abandonné à la concurrence du secteur privé selon les termes des disciplines de l'OMC. Les différents syndicats repris ci-dessus (Global Unions, WCL et ETUC) en appellent à l'action dans les domaines suivants :

1. Tous les partenaires impliqués dans les négociations AGCS actuelles devraient déclarer clairement que les services publics, à quelque niveau que ce soit (surtout l'enseignement, les soins de santé et les biens publics essentiels), et les activités dans des secteurs socialement bénéfiques sont exclus des négociations . Cela

signifiera qu'aucun partenaire ne devra demander à d'autres gouvernements de libéraliser ces secteurs. Afin de garantir qu'il en sera bien ainsi à l'avenir, la prochaine conférence ministérielle de l'OMC devrait modifier en conséquence les termes de l'accord pour exclure officiellement de tels secteurs de toute négociation AGCS.

2. Les accords de l'OMC ne devraient pas contrarier la possibilité des états de faire appliquer des règlements, lois et autres mesures intérieurs afin de préserver l'intérêt du public. Cependant nous sommes conscients que d'après les règles actuelles de l'OMC, ces mesures peuvent être mises en cause comme représentant des obstacles au commerce. Il est donc impératif d'introduire une référence explicite à la primauté de préoccupations sociales et environnementales sur le principe de la liberté du commerce ainsi que de procéder à une révision fondamentale, voire à la suppression du fameux 'test de nécessité' à appliquer à ces règlements, ceci afin de s'assurer que tous les membres de l'OMC peuvent en toute liberté faire appliquer des règlements intérieurs sans qu'ils puissent être attaqués devant l'ORD (organisme de règlement des différends, tribunal de l'OMC).

3. Aucun pays ne devrait être oblige de privatiser des services publics contre sa volonté. Les pays qui se sont engagés à libéraliser leurs secteurs publics doivent pouvoir, à l'avenir, prendre la décision d'accroître le rôle du secteur public dans ces secteurs sans courir le risque d'être attaquer devant l'ORD et sans être contraints de libéraliser d'autres secteurs publics en compensation. L'AGCS devrait comprendre une clause explicite qui exempte les engagements AGCS de toute mise en cause devant l'ORD dans tous les cas où le secteur public est concerné afin d'empêcher les fournisseurs de services étrangers d'utiliser les disciplines de l'OMC comme outil pour préserver leur accès au marché. De plus les négociations AGCS devraient comprendre la possibilité d'appliquer des mesures de sauve-garde temporaires pour empêcher l'effondrement d'un secteur local (clause qui existe dans l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, GATT). D'une façon générale, le principe d'"enfermement" de l'OMC qui a pour conséquence de rendre irréversibles les engagements d'ouvrir des marchés de services ne devrait pas s'appliquer lorsque la libéralisation d'un marché de service a de graves conséquences socio-économiques pour le pays et sa population.

4. L'article I.3 (b) de l'AGCS devrait être clarifié pour qu'il soit bien clair que 'l'exercice de l'autorité gouvernementale' permet aux membres de l'OMC d'exclure les services publics et les services d'intérêt général de la concurrence, sans courir le risque de se voir attaqués juridiquement.

5. Les membres de l'OMC ne devraient pas ouvrir d'autres services publics à la libéralisation du commerce international dans les cas suivants :

- quand cela pourrait créer une insécurité quant à l'approvisionnement,

- quand cela ppourrait avoir des conséquences négatives sur l'approvisionnement de régions, secteurs ou groupes de population défavorisés,

- quand cela pourrait limiter les ressources financières que le gouvernement alloue à d'autres services (par exemple à cause d'une conséquence néfaste au principe de subventions croisées).

- Les membres ne devraient pas soumettre de demandes de libéralisation là où elle aurait des effets socialement indésirables de cette nature.

6. L'article XIX de l'AGCS exige, pour chaque cycle de négociations, une évaluation du commerce des services en termes généraux et secteur par secteur. Une telle évaluation n'a jamais encore eu lieu. Une évaluation complète de l'impact social, environnemental et économique des négociations AGCS devrait donc avoir lieu d'urgence. Les agences spécialisées concernées au sein des Nations Unies, y compris l'OIT, doivent être impliquées, de même que les syndicats et d'autres organisations représentatives.

7. Concernant le "Mode 3" de l'AGCS sur la 'présence commerciale' (c'est-à-dire les investissements), les négociations AGCS devraient :

- faire en sorte que les intérêts des PVD soient pleinement pris en compte,

- supprimer certaines conditions qui donnent aux investisseurs la droit de ne pas se plier à certains taxes et mesures régulatrices,

- exclure les mesures concernant les désaccords entre investisseur et état,

- inclure l'impôt sur les sociétés ;

- prévoir l'obligation de remplir certaines conditions de mise en oeuvre, tout particulièrement quant au marché du travail,

- veiller à ce que les investissements étrangers (et les mesures incitatives prises pour les attirer) ne

nuisent pas aux critères sociaux ni à la protection de l'environnement,

- inclure des références contraignantes à la Déclaration Tripartite de principes sur les entreprises multinationales et la politique sociale (émanant de l'OIT) ainsi qu'aux lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

8. Concernant le "Mode 4" (c'est-à-dire des mouvements transfrontaliers temporaires de personnes physiques), les négociations devraient couvrir les points suivants :

- la protection of des travailleurs migrants contre toute forme de discrimination,

- le paiement par l'employeur de leur part de sécurité sociale et de plans d'assurance,

- le respect de critères de travail internationaux et des lois nationales sur le travail,

- le respect des accords collectifs existants dans les secteurs concernés, - l'implication de l'OIT.

9. Pour conclure, les négociations AGCS concernent de trop près les intérêts vitaux des populations pour se dérouler dans le secret et sans la participation des parlementaires et des partenaires sociaux. Afin d'assurer un maximum de transparence et de participation démocratique, les membres de l'OMC devraient publier après l'échéance soumission la liste des demandes d'accès qu'ils ont l'intention de formuler à l'égard d'autres membres de l'OMC. Pendant les mois qui nous séparent de mars 2003, tous les membres de l'OMC devraient s'engager dans un processus démocratique de dialogue quant aux offres qu'ils ont l'intention de proposer et après l'échéance toutes les listes d'offres devraient être rendues publiques.

Disponible également sur le site
http://www.tuc.org.uk/international/tuc-4946-f0.cfm

L'AGCS, une bastille pour tous les services

Par Eric Decarro. Syndicat des Services publics. SSP-UPOD Suisse

Les négociations concernant l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) sont relancées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Tous les pays membres, dont la Suisse, sont actuellement engagés dans une procédure dite offre/demande selon laquelle chaque pays doit indiquer, d'ici aux 30 juin 2002, ses demandes de libéralisation en matière de services envers les autres pays, et d'ici au 31 mars 2003, ses offres de libéralisation envers ceux-ci. Ces négociations se déroulent dans la plus complète opacité, bien qu'elles aient d'énormes conséquences potentielles en termes de dégradation des conditions de vie et de restrictions des droits démocratiques des populations.

L'AGCS est fort peu connu du grand public, et le moins qu'on puisse dire, c'est que les medias ne font pas preuve de beaucoup de zèle pour éclairer celui-ci sur les enjeux de la négociation ou le contenu de cet accord-cadre.

On ne peut dès lors que recommander à toute personne soucieuse de s'informer de lire l'excellente brochure élaborée par Susan George et éditée par Attac sous le titre "Remettre l'OMC à sa place". Beaucoup d'éléments contenus dans la première partie de cet article sont empruntés à cette brochure. Susan George y commente de manière claire le contenu de l'AGCS et met en évidence la logique implacable des mécanismes qu'il institue ainsi que la cohérence de cette construction conceptuelle, dont toutes les parties et tous les concepts concourent au même but : éliminer toute entrave à la liberté du commerce et contraindre tous les gouvernements à avancer dans une voie unique, celle de la libéralisation des services.

Le ministère américain du commerce a parfaitement résumé le contenu de cet accord : "L'AGCS est fait à dessein pour réduire ou éliminer les mesures gouvernementales qui empêchent les services d'être librement fournis à travers les frontières nationales".

L'AGCS vise essentiellement à libéraliser et privatiser à terme l'ensemble des services publics, à démanteler les normes légales ou réglementaires (droit du travail, protection de l'environnement, santé publique, etc.) qui entravent la liberté du capital de commercer et d'investir et à attaquer le pouvoir de régulation des Etats nationaux.

L'accord général sur le commerce des services n'est nullement un accord ponctuel, bouclé une fois pour toutes; c'est au contraire un accord-cadre qui ouvre un processus dynamique ne pouvant aller que dans un sens, celui du renforcement de la libéralisation.

Cet accord-processus comprend 2 parties : d'une part des conditions cadre, valant pour tous les



services et tous les pays; d'autre part une liste d'engagements par laquelle chaque pays inscrit les domaines et sous-domaines pour lesquels il est prêt à ouvrir son marché aux fournisseurs étrangers. Cette liste d'engagement est destinée à s'allonger, au fil des négociations successives, jusqu'à réalisation finale de l'utopie néo-libérale, soit la libéralisation totale du domaine des services, et en particulier celle des services publics.

L'AGCS se révèle ainsi un levier redoutable aux mains des dominants pour accélérer la libéralisation, qu'ils nous présentent, au mépris de tous les faits, comme un progrès pour l'humanité.

Tout est conçu dans l'AGCS pour que la prise d'engagement dans un domaine soit pratiquement irréversible. Tout retour en arrière de la part d'un gouvernement doit en effet être compensé par l'ouverture de la libéralisation dans un autre secteur; Il y a donc un effet de cliquet qui interdit tout retour en arrière.

Les dirigeants de l'OMC, et tous les gouvernements à leur suite, prétendent que les services publics ne sont pas concernés par l'accord. Ils citent ainsi l'art I, 3, b de l'AGCS qui déclare que les services objets de l'accord comprennent "tous les services dans tous les secteurs à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental", mais ils omettent de citer le point suivant (art I, 3, c) dans lequel sont énoncées deux conditions qui relativisent fortement cette exception, à savoir que le service ne doit être fourni par le gouvernement "ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de service".

Avec ces deux conditions, des services aussi essentiels pour la population que l'eau, les chemins de fer, la santé, l'éducation ou la culture tombent sous le coup de l'AGCS et de la libéralisation des services, car ils sont fournis soit sur une base commerciale, soit en concurrence avec des fournisseurs privés, cliniques ou écoles; les concurrents privés pourraient dès lors se prévaloir d'une "distorsion de la concurrence" à leur désavantage en raison des subvention étatiques aux services publics, pour exiger la suppression de celles-ci, ou revendiquer d'en bénéficier eux-mêmes. La revendication d'une généralisation des subventions à toutes les entreprises en concurrence dans un secteur, qu'elles soient privées ou publiques, constitue ainsi un puissant argument en faveur de leur suppression totale.

Cette libéralisation représente dès lors un grand danger pour les services publics, lesquels font partie des droits sociaux conquis par les partis de gauche et les syndicats durant les 50 dernières années, et pour les conditions de travail et de vie de l'ensemble des salarié-e-s qui seraient soumises à des pressions renforcées de la part des milieux dominants au nom de la compétitivité et de la rentabilité financière.

Nous ne saurions accepter, quant à nous, que des services aussi importants que l'eau, l'énergie, l'environnement, la poste, la santé, l'éducation, les services sociaux soient soumis à une logique commerciale et à la loi du profit. La population serait dès lors prise en otage par de puissants intérêts privés du point de vue de l'accès à ces biens essentiels, ce qui supprimerait toute garantie en matière de sécurité d'approvisionnement ou d'égalité de traitement pour toutes et tous, quel que soit revenu ou la région de domicile.

Une telle libéralisation abolirait le principe même des services publics, lesquels sont par définition subventionnés par la collectivité, et devraient l'être avant tout par l'impôt progressif direct; pour nous, la fonction même de ces services publics consiste à répondre aux besoins sociaux essentiels de la population et à assurer un accès égal pour toutes et tous à ceux-ci.

Il faut bien voir aussi qu'une telle libéralisation – même sans privatisation – implique l'adoption par les entreprises publiques des critères de gestion de l'économie privée et du primat de la rentabilité au détriment des besoins sociaux, et nous savons par expérience que ceci se traduit par des réductions ou suppressions de prestations à la population et des pressions croissantes sur les emplois et les conditions de travail, dans le sens de leur suppression ou de leur précarisation.

Contrairement à ce qu'affirment tous les tenants de la libéralisation des services, les pays du Sud seraient particulièrement touchés par ce processus de libéralisation; celui-ci tend en effet à détruire leurs services publics (ou ce qui en reste après les mesures d'ajustement structurel du FMI) ou favorise un bradage pur et simple de ceux-ci au profit des multinationales des pays riches au nom "du traitement national" ou du "traitement de la nation la plus favorisée"; ces clauses font en effet obligation aux pays membres de l'OMC d'accorder les mêmes conditions aux puissantes multinationales étrangères qu'aux entreprises nationales, ou d'accorder à toutes les nations membres de l'OMC les avantages consentis à l'une d'elles.

Il faut dire un mot concernant l'un des "modes de fournitures" des services prévus par l'AGCS, qui est particulièrement problématique du point de vue social : il s'agit de la présence de personnes physiques d'un Etat membre sur le territoire d'un autre Etat membre et ce point concerne l'importation de personnel estimé nécessaire par une entreprise de services étrangère chargée de fournir un service sur le territoire d'un autre membre. Ce point ouvre bien évidemment sur des possibilités de dumping salarial et social de la part des entreprises qui auraient ainsi la possibilité d'importer pour de courtes durées du personnel d'autres pays; ce personnel serait ainsi surexploité car payé au-dessous de toutes les normes usuelles dans le pays où doit être fourni le service en question (par exemple des services de construction dans les tunnels) et il n'aurait pratiquement aucun droit car totalement soumis à l'employeur, son permis de séjour étant strictement limité à la période de travail.

Comme l'écrit Michel Servoz, bras droit de Pascal Lamy, le commissaire de l'Union Européenne chargé des négociations de l'AGCS : "Les pays en développement se sont traditionnellement intéressés à la construction en ce qui concerne le mouvement des personnes physiques. Ils peuvent fournir une force de travail hautement compétitive à des prix très bas".

Il convient aussi de dire un mot du large usage qui est fait dans l'AGCS du concept de "nécessité". L'art. VI de l'AGCS concerne les "réglementations intérieures", en d'autres termes, les cadres légaux nationaux. Le concept de "nécessité" est invoqué à plusieurs reprises dans cet article, pour souligner que la norme réside dans la liberté du commerce et que toute mesure adoptée par le gouvernement national au motif de protéger sa population, la qualité des services fournis ou la santé publique, ne devra en aucun cas introduire des restrictions à la liberté du commerce "plus rigoureuse que nécessaire".

Ainsi, tout Etat conserve théoriquement le droit d'avoir ses propres objectifs politiques en matière notamment de protection des personnes, des espèces vivantes, de l'environnement ou de la santé publique, mais ceux-ci pourront être soumis à l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'Organisation mondiale du commerce, lequel jugera du caractère nécessaire ou non de ces mesures au regard de l'objectif suprême que constitue la liberté du commerce. L'ORD pourra dès lors, cas échéant, imposer au pays de mettre sa loi en conformité avec les règles de l'OMC. Le problème, c'est que dans 10 cas sur 11, dans des affaires jugées soit dans le cadre du Gatt soit dans le cadre de l'OMC, après 1995, l'ORD a conclu au caractère non-nécessaire des mesures prises et au fait qu'elles constituaient une restriction non-nécessaire à la liberté du commerce. Le refus de l'Union européenne d'importer le bœuf aux hormones américain a ainsi été jugé une mesure "plus rigoureuse que nécessaire" pour protéger la santé publique de la population !

L'OMC est ainsi un instrument de "disciplinarisation des Etats" au service du processus de libéralisation et l'ORD qui dispose du pouvoir de juger les différends et aussi d'imposer des sanctions aux Etats membres est un instrument essentiel de ce pouvoir supra-national totalement dévoué à une liberté du commerce dans l'intérêt exclusif des multinationales et du capital financier.

Cet instrument à vocation totalitaire se subordonne tous les droits démocratiques des populations et s'octroye ainsi un droit de veto contre toute mesure de protection des intérêts des populations adoptées dans le cadre des Etats nationaux.

Il faut bien voir que les causes profondes de cette libéralisation sont structurelles et qu'elles tiennent aux contradictions du système. Il ne faut pas croire qu'il suffira d'une alternance et de l'arrivée au pouvoir des forces de la gauche pour que d'autres politiques soit mises en oeuvre. Aujourd'hui, les tendances internes du capitalisme s'imposent à toutes les forces politiques qui accèdent au pouvoir. C'est ce qui explique le tournant de la social-démocratie qui s'est partout convertie dans les années 90 aux politiques néo-libérales, bornant son ambition à la mise en oeuvre de "mesures d'accompagnement" à la dérégulation.

Il ne saurait en particulier y avoir, dans le cadre de cette société, nul retour vers le modèle de compromis social de l'après-guerre ou vers des politiques économiques keynésienne de relance par la demande.

Dans une période où s'expriment fortement les tendances à la baisse tendancielle du taux de profit, les contradictions du capitalisme tendent à s'exacerber : c'est pourquoi les multinationales et les investisseurs financiers exigent à toute force de pénétrer dans les secteurs traditionnellement assumés par les services publics, car tout doit être marchandisé et nulle activité ne doit échapper à la logique du profit. On comprend les convoitises qui se manifestent quand on sait que le marché

mondial de l'éducation est évalué à quelque 2000 milliards de dollars et celui de la santé à 3.500 milliards de dollars. Il s'agit de plus de de créer un espace de compétition permettant aux entreprises les plus fortes d'éliminer leurs concurrentes et de détruire du capital pour restaurer le taux de profit. Il s'agit de plus d'éliminer toutes les entraves à la liberté du capital de commercer et d'investir, qu'elles soient nationales ou sectorielles, de renforcer l'exploitation des salariés et d'attaquer leurs droits démocratiques et syndicaux. La crise du système actuel contraint la classe dominante à durcir sa lutte de classe contre les salariés et la grande majorité de la population pour imposer cette libéralisation exigée par le capital financier, quelle qu'en soit les conséquences sociales. On comprend, dans ce cas de figure, les tendances répressives qui sont aujourd'hui à l'oeuvre de la part des gouvernements, ainsi que le renforcement des attaques contre les droits syndicaux (cf. l'attitude de Berlusconi et d'Aznar face aux grèves générales de ces derniers mois).
Il faut dès lors renoncer au rêve éveillé qui consiste à vouloir "humaniser le capitalisme" et cette mondialisation capitaliste dévastatrice; ce mot d'ordre n'est qu'un slogan creux et un voeux pieux !

Nous devons certes durcir le rapport de force, nous battre contre cet AGCS, exiger des moyens pour de véritables services publics répondant aux besoins de la population, mais il ne faut pas croire que le seul rapport de force que nous pourrons mettre en œuvre par nos luttes et nos mouvements suffira à inverser la tendance, car ce système est de plus en plus totalitaire et tend à ne plus tolérer d'espace de compromis social; il attaque au contraire les droits démocratiques des populations et les droits des salariés pour imposer son modèle dans le seul intérêt des multinationales et du capital financier. Il existe aujourd'hui, dans la gauche, toute une discussion pour savoir si ces tendances à la libéralisation sont inévitables ou non. Je ne crois pas qu'elles le soient de manière absolue, mais je crois à coup sûr qu'elles le sont dans le cadre de ce système.

Nos luttes contre cette libéralisation et pour la défense des services publics sont de toute évidence nécessaire, mais elles doivent s'inscrire dans un projet pour changer de société, pour construire une alternative à ce système destructeur, et ceci ne sera possible qu'à l'échelle mondiale, dans le sens esquissé par le forum social mondial, avec son mot d'ordre "un autre monde est possible".

Nous sommes aujourd'hui face à une crise de système, une crise de civilisation même, extrêmement périlleuse pour l'humanité, et nous devons éclairer l'avenir par un projet, par une réponse de contenu aux deux questions suivantes : "où voulons-nous aller ?" et "Quelle société voulons-nous ?"; Nous devons débattre à ce sujet et identifier les forces qui ont intérêt à un changement de société pour les gagner à ce projet; nous devons aussi discuter des voies et moyens de rompre avec le capitalisme et de réaliser ce projet, en faisant fond sur les contradictions qui travaillent ce système social.

Les illusions ne sont plus de mises après les défaites cuisantes de la social-démocratie européenne, qui gouvernait, rappelons-le, 13 pays sur 15 en Europe, en particulier les principaux d'entre eux, et n'a réussi qu'à mettre en oeuvre des politiques néo-libérales de privatisation et de libéralisation des services publics et des politiques d'austérité au détriment de la majorité de la population, tandis qu'elle concédait des cadeaux fiscaux aux riches et aux entreprises. L'extrême-droite a recueilli les fruits du mécontentement populaire, parce qu'elle a un projet, dont nous savons qu'il est réactionnaire et nous conduirait à la catastrophe, un projet de retour en arrière vers une identité nationale figée et mythique, un projet fondé sur la préférence nationale qui est totalement adapté à la compétitivité toujours plus exacerbée qui existe dans le monde, laquelle introduit à tous les niveaux la guerre de tous contre tous, et dont nous savons qu'il implique le durcissement des rapports avec l'immigration et avec les pays du tiers-monde, l'exaltation de la famille et de la soumission des femmes aux rapports du patriarcat. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, cette extrême-droite influence toutes les forces politiques, et que la droite "dure" qui arrive aujourd'hui au pouvoir en Europe lui emprunte tous ses concepts sécuritaires, nationalistes et de durcissement dans les rapports avec l'immigration, tout en renforçant la répression contre les mouvements qui contestent le caractère destructeur de la mondialisation capitaliste.

Nous avons besoin d'un projet, nous ne pouvons pas nous limiter à des mouvements, certes nécessaires, mais réactifs et défensifs. C'est dans ce sens que nous devons aller, à savoir lier notre lutte et nos mouvements contre la libéralisation des services publics à une lutte contre la logique de ce système et pour un changement de société: Et celui-ci ne se résume pas à obtenir des strapontins dans l'OMC en croyant pouvoir influencer celle-ci de l'intérieur alors qu'il s'agit fondamentalement d'une institution qui, comme le FMI ou la Banque mondiale, a pour but de promouvoir les conditions de la mondialisation



capitaliste, parmi lesquelles la primauté du marché et du commerce sur toutes les valeurs sociales, environnementales et humaines.

Eric Decarro
Contact pour cet article. edecarro@cortex.ch

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.